Premières mesures de la BCT

La Banque Centrale de Tunisie vient de décider une série de mesures susceptibles de soulager les finances des entreprises et de leur permettre de faire face à la crise qui s'annonce.

Outre la baisse du TMM d'un point (à 6,75), il a été décidé le report du paiement des dettes échues (principal et intérêts) du 1er mars à fin septembre pour les entreprises classées en catégories 0 et 1, et la possibilité de généraliser ces mêmes mesures au cas par cas pour celles classées en catégories 2 et 3.

Voir plus détails sur le lien :

https://www.bct.gov.tn/bct/siteprod/actualites.jsp?id=683